

COMMUNE D'Entraigues-sur-la-Sorgue
REPUBLIQUE FRANCAISE

CLUB JEUNES
REGLEMENTAIRE

ARRETE N° 056-2023
TARIFS ACTIVITES Mai-Juin 2023

Le Maire,

Le Maire de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 21 en date du 29 juin 2017 fixant d'une part, les modalités de calcul des participations familiales aux sorties, activités, animations et séjours organisés dans le cadre de l'Espace Jeunesse, et d'autre part, autorisant le Maire à fixer, par arrêté, les tarifs de base des dites activités, animations, sorties et séjours en fonction de leur cout de revient

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer des tarifs pour les activités du Club Jeunes, pour les mois de Mai et Juin 2023,

Le Maire de la ville d'Entraigues sur la sorgue,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs des activités qui sont organisées dans le cadre du Club Jeunes au cours du mois de Mai et Juin 2023 sont fixés comme ci-dessous ainsi que les participations familiales telles que déterminées par application des critères définis dans la délibération n° 21 du 29 juin 2017

ACTIVITE	PRIX DE REVIENT de l'activité	TARIF APPLIQUE FAMILLES
Sortie Patinoire Mercredi 10 mai	10€	4 €
Sortie trottinette électrique Samedi 27 Mai	34 €	14 €
Sortie Karting Samedi 3 Juin	46 €	18€
Sortie Intrigue à Orange Mercredi 7 juin	13 €	5,50 €

Ping Pong Virtuel Mercredi 21 Juin	12.50 €	QF 1 (0-700) = 3,75€ QF2 (701-1200) = 5 € QF3 (1201 +)= 6.25 €
Sortie à Grans ACCRO PASSION Samedi 24 Juin	29 €	11.50 €
Descente Fontaine en canoé Mercredi 28 Juin	20 €	8 €
Sortie Piscine à Avignon Mercredi 5 Juillet	11 €	5€

Tarif arrondi à l'unité supérieur.

ARTICLE 2 : Les participations familiales seront recouvrées à l'inscription par la régie périscolaire selon les dispositions prévues dans l'arrêté ayant trait au fonctionnement.

ARTICLE 3 : Le Maire d'Entraigues sur la Sorgue, le comptable public assignataire-Trésorier de MONTEUX, le Directeur Général des Services- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.



Fait à Entraigues-sur-la-Sorgue,
Le 13 Avril 2023

Le Maire,

Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 18/04/2024
Après dépôt en Préfecture le :
Après publication ou notification le : 18/04/2024
P/O